

Quinzième Conférence de la Convention de Nouméa

Quinzième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et ses protocoles (Convention de Nouméa)

Apia, Samoa
29 août 2019

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Examen et adoption du budget de base

Objet

1. Soumettre le budget de base à l'examen et l'approbation des Parties contractantes.

Historique

2. Le budget de base pour l'exercice biennal 2019-2020 figure dans le document de travail 8.1. Il a été préparé conformément au règlement financier de la Convention. Ce budget est financé par les contributions des Parties. Ces fonds ont jusqu'à présent été utilisés aux fins limitées de financer l'organisation de la prochaine Conférence des Parties ainsi que les services techniques fournis par le Secrétariat.
3. L'état des contributions des Parties, en vertu de la Convention, au mois de décembre 2019 figure dans le document de travail 8.2.

Recommandations

4. Les Parties sont invitées à :
 1. **examiner** et **approuver** le budget de base et les contributions pour l'exercice biennal 2019-2020 ; et
 2. **s'engager** à régler sans plus attendre les contributions impayées.
-

